

# «L'OMC a montré qu'elle pouvait encore jouer un rôle de coordination multilatérale», salue le chercheur Sébastien Jean

Sébastien Jean, économiste au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et spécialiste du commerce international, estime que les accords conclus lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Genève sont des signaux encourageants. Jeudi 16 juin, l'Organisation mondiale du commerce a adopté une série de mesures portant sur les subventions à la pêche, l'insécurité alimentaire ou encore la levée des brevets sur les vaccins Covid.

[Solène Davesne](#)

17 Juin 2022 \ 17h00  
4 min. de lecture



© Pascal Guittet

Pour le chercheur Sébastien Jean, les mesures adoptées par l'OMC témoignent du fait que l'organisation peut «encore jouer un rôle de coordination multilatérale».

**L'Usine Nouvelle. - La directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) Ngozi Okonjo-Iweala salue un résultat sans précédent, après la signature de plusieurs accords dans la nuit de jeudi 16 juin sur la sécurité alimentaire, la pêche et les vaccins. Etes-vous d'accord ?**

Sébastien Jean. - C'est un vrai succès pour l'OMC. D'abord, parce qu'il y a un accord, qui n'était pas du tout évident à obtenir. Bien sûr, il est limité en termes d'ambitions par rapport à ce que prévoyait l'agenda initial. Mais l'OMC a réussi à montrer qu'elle pouvait encore jouer un rôle de coordination multilatérale sur des sujets très larges, y compris sur des enjeux stratégiques comme les vaccins anti-Covid et la pêche. C'est un pas important, alors qu'on était plutôt ces dernières années dans un contexte de fragilisation de l'organisation.

**L'OMC jouait-elle sa survie dans cette réunion?**

Il ne faut pas se laisser impressionner par la surenchère lexicale du type « réunions de la dernière chance ». Dramatiser fait partie du jeu. Il n'y a qu'en faisant monter la pression que l'on obtient les

concessions nécessaires des uns et des autres. Ceci dit, le dernier accord large remonte à celui de Bali en 2013 – celui de Nairobi en 2015 étant plus limité. L'accord qui vient d'être trouvé est à ranger au même niveau. En 2017, la dernière conférence ministérielle à Buenos Aires s'était soldée par un échec retentissant. Les 164 pays membres n'avaient même pas réussi à se mettre d'accord sur une déclaration commune, ce qui est le minimum syndical. En parvenant à un accord cette fois-ci, quatre ans et demi après la dernière conférence ministérielle, l'OMC réussit à éviter d'être reléguée à la périphérie des préoccupations internationales.

### **L'accord trouvé sur les vaccins est-il suffisant?**

Le texte sur la pêche est un accord sur la régulation de l'accès à un bien commun global. Je ne crois pas qu'il y ait de précédent comparable à l'OMC.

Les discussions ont été difficiles ces derniers mois sur ce sujet, mais elles ont fini par aboutir. Il était plus que temps, plus de 18 mois après la demande initiale formulée par l'Inde et l'Afrique du Sud. Le périmètre de la suspension temporaire des brevets a été restreint aux vaccins, excluant les thérapies et les tests, mais c'est l'aspect essentiel. L'autre point difficile, était la place de la Chine. Les Etats-Unis voulaient s'assurer que le pays ne bénéficie pas du dispositif réservé aux pays émergents. Ce qui a été le cas.

### **Pourquoi la pêche était-elle une activité aussi stratégique?**

Le texte a commencé à être négocié en 2001 ! La surpêche est terriblement destructrice au niveau mondial, mais la pêche reste un enjeu clé pour nombre de pays. Le périmètre de l'accord est restreint : il interdit seulement les subventions aux pêches illégales ou visant des espèces de poisson en surexploitation. Mais c'est un accord sur la régulation de l'accès à un bien commun global, et on sait à quel point il est difficile d'y parvenir. Je ne crois d'ailleurs pas qu'il y ait de précédent comparable au sein de l'OMC.

### **Sur la réforme de l'OMC, y a-t-il du nouveau?**

Il existe un accord de principe pour réformer l'OMC, mais avec un agenda tellement large et ouvert que cela ne d'assure aucune garantie de progrès. Signer un texte vague, qui n'implique rien de concret, tout le monde sait faire. La déclaration commune mentionne 2024 pour un accord possible sur cette réforme, mais ce n'est pas contraignant et il n'est pas dit ce qu'il se passe si on ne la respecte pas. C'est simplement une ouverture institutionnelle pour discuter du sujet.

### **Faut-il voir dans l'accord conclu un retour du multilatéralisme?**

C'est une étape. Des désaccords profonds persistent entre Etats. Ce que cela révèle, c'est que personne n'a intérêt à ce que la coordination multilatérale échoue. C'est la porte ouverte au chaos ou au pur rapport de force. La pandémie de Covid-19 a montré ce que peut coûter la non-coopération. Cela se voit dans l'attitude de la Russie. Les décisions se prennent à l'unanimité. Les Russes auraient pu jouer le blocage vis-à-vis des Etats-Unis et de leurs alliés. Ils sont restés passifs et ont fait profil bas pendant les négociations. S'ils avaient bloqué, ils auraient dû affronter l'incompréhension d'autres pays, comme la Chine et les pays africains, dont la Russie cherche par ailleurs à s'attirer le soutien. Mais les difficultés restent. L'accord n'offre pas beaucoup d'avancées substantielles en matière de réforme des institutions, ni d'agriculture. Je ne pense pas que les accords sur la sécurité alimentaire et des restrictions aux exportations changeront grand-chose.

### **L'OMC est-elle toujours bloquée?**

L'OMC assure plusieurs fonctions : la négociation, dont elle vient de prouver qu'elle n'est pas morte, une fonction « exécutive » et une dernière quasi-judiciaire, assurée par l'organe des différends, pour rendre les engagements des Etats opposables. C'est cette dernière fonction qui est paralysée depuis que les Etats-Unis refusent de procéder aux nominations de nouveaux juges. Elle reste bloquée et rien n'a changé.